

Rectorat

Division des établissements

Affaire suivie par
Mylène Hamann
Téléphone
01 57 02 64 79
Mél
Mylene.Hamann
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 23 août 2017

La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

à
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements et directeurs de CIO

s/c de
Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie- directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis,
et du Val-de-Marne

Circulaire n : 2017-069

Objet : Pérennisation dispositif du service civique

Dans le cadre du Service civique, mis en place en septembre 2015, un objectif d'accueil de 10000 volontaires avait été fixé par notre ministère l'an passé. Pour cette seconde année 8839 jeunes se sont mobilisés. Concernant l'académie de Créteil, nous avons recueilli l'engagement de 190 jeunes, dont une grande majorité dans le 1^{er} degré.

Les jeunes volontaires sont sensibilisés à une démarche citoyenne proposée, cette année, en 11 champs d'actions recensant diverses missions proposées en accord avec l'agence du service civique.

1/ La répartition par département

La dotation allouée par la DGESCO pour l'année 2017/2018 est basée sur des critères d'affectation tels que le nombre d'élèves, le taux de ruralité, et/ou les difficultés sociales du territoire académique. Il s'agit de mobiliser 20 000 volontaires au niveau national.

Nous répartissons nos 440 possibilités d'engagements en fonction des besoins des départements, et au vu des priorités nationales reconduites et données aux missions en éducation prioritaire, et celles en internat. Dans le cadre de la politique académique, nous mettrons l'accent sur l'aide aux devoirs et la maîtrise des savoirs fondamentaux, sur les missions d'appui au développement des conseils de vie collégienne et lycéenne, et celles propres à la lutte contre le décrochage scolaire. Un contingent est prévu pour répondre aux besoins de ces trois domaines.

La répartition académique pour le 2nd degré est la suivante

2 nd degré	total
DSDEN 77	21
DSDEN 93	51
DSDEN 94	21
RECTORAT	20
TOTAL	113



2/ Les objectifs

Concernant les volontaires :

Il s'agit d'accueillir des jeunes majeurs de 18 à 25 ans lors d'un engagement volontaire. Le « contrat » proposé avec une prise de fonction au 1^{er} octobre, ou 1^{er} novembre, ou 1^{er} décembre 2017 sera respectivement d'une durée de 9, 8 ou 7 mois consécutifs en tenant compte d'une date de fin au 30 juin 2018. L'obligation de proposer un engagement de 6 mois reste la règle incontournable. Le taux horaire de 30 heures hebdomadaires est applicable quelle que soit la structure.

La rémunération est prévue par le versement d'une indemnité de 472,97 euros à laquelle s'ajoute une prestation de 107,58 euros et selon la situation du jeune un complément d'une bourse d'un montant de 107,66 euros. La gestion administrative et financière incombe à l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Pour cette troisième année, et afin de mieux faire connaître ce dispositif et les objectifs citoyens attendus, la communication sera accentuée auprès d'un plus grand nombre de jeunes. Nous sensibiliserons les étudiants via le CROUS et les universités de notre territoire, les jeunes sortis du cursus scolaire via les missions locales, les CIO et les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire, mais aussi un public élargi de jeunes via le site de l'académie de Créteil.

Concernant les champs des missions :

Les missions se déclinent en 11 domaines d'actions spécifiques à l'éducation nationale. Une nouvelle fiche a été créée et **toutes les fiches qui concernent le collège présentent un paragraphe à souligner de manière significative sur « devoirs faits »**. En effet les volontaires en collège participeront à « devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions. Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche. La fiche concernant l'école primaire a également été complétée dans ce sens.

Un grand panel d'activités vous est proposé et permettra de définir précisément les missions à implanter. Certaines sont spécifiques au 1^{er} degré, ou au 2nd degré. Nous vous demandons donc de vous inspirer fidèlement des fiches types en reformulant les missions proposées en les adaptant à vos structures et besoins.

Les 11 champs d'actions (Annexe 1) :

1^{er} champ : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. (Spécifique au 1^{er} degré)

2^{ème} champ : Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté. (Spécifique au 2nd degré)

3^{ème} champ : Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport. (Spécifique au 2nd degré)

4^{ème} champ : Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable. (Spécifique aux collèges)

5^{ème} champ : Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale.

6^{ème} champ : Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles.

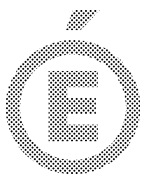
7^{ème} champ : Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires

8^{ème} champ : Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.

9^{ème} champ : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation (spécifique au 2nd degré et CIO)

10^{ème} champ : Contribuer à l'animation de la vie lycéenne (Spécifique aux lycées)

11^{ème} champ : Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap



3/ Les procédures de gestion

Vous veillerez à formaliser vos souhaits d'accueil en nombre de volontaires attendus et de missions proposées. Vos projets de missions sont à remonter aux DSDEN de vos départements respectifs dans les meilleurs délais pour validation après étude. Les projets des CIO seront visés au préalable par les IEN-IO. Concernant vos conseils d'administration, vous les informerez des missions implantées mais aucun vote ne sera nécessaire s'agissant de volontariat.

Les DSDEN établiront la liste des EPLE et CIO retenus pour accueillir des volontaires en service civique. Elles assureront la saisie des offres de missions retenues et implantées sur le site de l'agence du service civique. Une fois validées par l'Agence du service civique les offres y sont diffusées.

Les services des DSDEN veilleront à contrôler l'éligibilité des volontaires sélectionnés. (Condition d'âge et non-inscription au fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes/FIJAIS).

Ces derniers vous communiqueront les candidatures retenues. Vous organiserez un rendez-vous afin d'évaluer la motivation et l'engagement du jeune.

Il convient de souligner que les jeunes sont accueillis, majoritairement et lorsque la mission le nécessite, en binôme car ils n'ont pas vocation à exercer seuls avec les élèves. Mais cela ne doit en aucun cas être un frein au recrutement et l'affectation d'un seul service civique reste possible. L'esprit du dispositif est de favoriser la mixité sociale et la diversité des jeunes engagés et d'y apporter un grand soin lors de la sélection.

Le choix du volontaire doit être arrêté par vos soins avant le 30 septembre 2017. Vous communiquerez aux services de la DSDEN l'identité de celui-ci.

Ces derniers procéderont à la saisie et l'édition des contrats sur l'application ELISA, et les feront signer par les candidats retenus. Les volontaires en service civique seront invités à une séance d'information collective.

Vous trouverez, en annexe 3, les coordonnées et identités des référents départementaux et académiques en charge du dossier.

Afin de faciliter les échanges, une boîte mail spécifique « service.civique@ac-creteil.fr » est prévue.

4/ L'obligation d'accompagnement et de formation des volontaires

L'objectif national est de sensibiliser les jeunes à la réalité contextuelle de notre société et développer l'idée d'appartenance à un grand mouvement citoyen quelle que soit la structure d'accueil.

Des mesures d'accompagnement et de formation sont prévues pour permettre la compréhension de l'esprit du dispositif, mais aussi la connaissance de sa mission au sein de l'éducation nationale.

Dans le cadre de l'accompagnement, le jeune en service civique bénéficie d'un tutorat par un personnel de votre établissement où il exerce tout le long de sa mission. La qualité de l'accueil, la présentation de sa mission auprès de tous, sont des facteurs de succès pour l'adaptation et l'intégration du jeune volontaire. Pour l'aider dans ce rôle, le tuteur sera invité à une journée de formation.

Concernant le jeune, il suivra deux formations, l'une pratique et l'autre théorique, financées par l'agence du service civique.

Ils seront inscrits au diplôme de Prévention et Secourisme Civique (PSC1) auprès de la protection civile de Paris et à une formation civique et citoyenne pour les volontaires engagés depuis plus de trois mois, organisée par les GRETA MTE de l'académie.

Nous vous demandons de veiller à la participation des jeunes et de leur tuteur à ces journées de formations et d'information.

Je vous remercie pour les propositions de projets que vous ferez pour participer au recrutement et à l'accompagnement de jeunes en service civique.

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE